

## KIT PÉDAGOGIQUE 15-18 ANS

### 1. SITUATION DU THEME: L'UNION EUROPÉENNE ET LA NON-DISCRIMINATION

#### 1.1. Toute discrimination est une atteinte aux Droits fondamentaux de la personne.

##### 1.1.1. L'Europe et les Droits de l'Homme

L'affirmation que toute personne humaine a des droits, que ces droits sont universels, inaliénables et imprescriptibles, est au cœur de la construction européenne. Par delà leurs différences culturelles, religieuses, historiques ou politiques, tous les Etats membres de l'Union européenne s'engagent à promouvoir et à respecter ces droits, qui font donc partie du patrimoine commun de l'Europe et constituent un lien entre les Européens<sup>1</sup>.

L'Union européenne s'engage, en Europe et dans le monde, à ce que ces droits soient reconnus. Elle s'engage également à ce qu'ils soient réellement et concrètement appliqués dans la vie quotidienne de chacun des habitants des Etats membres, en faisant notamment en sorte que disparaissent toutes formes de **discrimination**.

##### 1.1.2. Qu'est-ce que la « discrimination »?

"Discriminer" signifie dans le langage courant "distinguer, séparer". Mais "discriminer" a aussi un sens juridique précis: il signifie "traiter de manière défavorable une personne ou un groupe de personnes pour un motif illégal".

Ainsi, la discrimination, en dévalorisant certains groupes humains ou en réduisant arbitrairement les droits d'une personne ou d'un groupe de personnes, viole le principe fondamental d'égalité en droit de toutes les personnes.

### 1.2. Les fondements juridiques de la lutte contre la discrimination

#### 1.2.1. La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales<sup>2</sup>

Adoptée le 4 novembre 1950 par le Conseil de l'Europe, elle condamne dans son article 14 toute discrimination<sup>3</sup>.

Le Conseil de l'Europe a mené de nombreuses campagnes pour faire appliquer ce principe et inciter tous les Etats et tous les citoyens à le respecter. En 2007, la campagne du Conseil de l'Europe « Tous différents, tous égaux »<sup>4</sup> s'inscrit dans cette perspective.

---

<sup>1</sup> Ici, comme ailleurs dans le texte, le terme "Européen" devra être compris comme "personne **résidant** dans l'Union européenne", **quelle que soit sa nationalité**.

<sup>2</sup> <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Word/005.doc>.

<sup>3</sup> « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ».

<sup>4</sup> <http://alldifferent-allequal.info/>.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

### 1.2.2. La Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>5</sup>

Après avoir rappelé dans son article 20<sup>6</sup> le principe fondateur de la lutte contre toute discrimination, la Charte, proclamée lors de la Conférence intergouvernementale de Nice en 2000 par le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne, énumère dans son article 21<sup>7</sup> tous les cas de distinction entre les personnes qui caractérisent une discrimination. De plus, on notera que pour les rédacteurs de la Charte, cette liste n'est pas limitative (c'est le sens du mot "notamment").

Ensuite, dans son article 22, la Charte rappelle l'importance et la richesse de la diversité européenne<sup>8</sup>.

Enfin, la présence d'un article spécifique, l'article 23<sup>9</sup>, qui affirme l'obligation d'assurer la pleine égalité entre les femmes et les hommes, souligne les efforts qui restent à accomplir pour que cette égalité soit pleinement assurée. Le second alinéa prévoit que des dispositions spécifiques qui concerneraient particulièrement les femmes, ne seraient pas contraires au principe d'égalité et ne seraient donc pas une forme de discrimination, si elles permettaient d'établir l'égalité et la parité entre les sexes<sup>10</sup>.

### 1.2.3. Les directives européennes définissent la loi européenne pour lutter contre la discrimination

Les directives sont les "lois" de l'Union européenne. Elles fixent des objectifs juridiques à atteindre par les Etats et ceux-ci disposent ensuite d'un délai pour les "transposer" dans leurs législations nationales, c'est-à-dire pour en faire des lois nationales<sup>11</sup>.

L'article 13 du Traité d'Amsterdam de 1997<sup>12</sup>, a donné à l'Union européenne des compétences nouvelles et précises en matière de lutte contre les discriminations fondées sur le

<sup>5</sup> <http://european-convention.eu.int/DraftTreaty.asp?lang=FR>.

<sup>6</sup> Article 20 - Egalité en droit: « Toutes les personnes sont égales en droit. »

<sup>7</sup> Article 21 - Non-discrimination: « 1) Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.  
2) Dans le domaine d'application du traité instituant la Communauté européenne et du traité sur l'Union européenne, et sans préjudice des dispositions particulières desdits traités, toute discrimination fondée sur la nationalité est interdite. »

<sup>8</sup> Article 22 - Diversité culturelle, religieuse et linguistique: « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. »

<sup>9</sup> Article 23 - Egalité entre hommes et femmes: « L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.

Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté. »

<sup>10</sup> Cf. le concept d'action positive au § 1.2.4.

<sup>11</sup> On trouvera sur le site de l'Union européenne <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:72000L0043:FR:NOT> l'état de transposition dans les différentes législations nationales des directives concernant la lutte contre la discrimination.

<sup>12</sup> Article 13 adopté au Traité d'Amsterdam en 1997:

"Sans préjudice des autres dispositions du présent traité et dans les limites des compétences que celui-ci confère à la Communauté, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Sur cette base, plusieurs directives ont permis de préciser les concepts et d'améliorer la lutte contre les diverses formes de discrimination:

- la Directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique<sup>13</sup>;
- la Directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000 relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail<sup>14</sup>;
- la Directive 2004/113/EC du 13 décembre 2004 relative à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès des biens et services et la fourniture de biens et services<sup>15</sup>.

#### 1.2.4. Le droit européen aujourd'hui

**La loi européenne distingue la discrimination directe et la discrimination indirecte.**

- La discrimination directe

Il y a discrimination directe lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre dans une situation comparable en raison de sa race ou de son origine ethnique, de sa religion ou de ses convictions, de son handicap, de son âge ou de son orientation sexuelle<sup>16</sup>.

- La discrimination indirecte

Toutefois, dans la réalité, la discrimination prend des formes souvent plus subtiles. C'est pourquoi la discrimination indirecte est également définie dans les nouvelles dispositions. C'est le cas lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantage des personnes sur la base de leur race ou de leur origine ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur handicap, de leur âge ou de leur orientation sexuelle.

À titre d'exemple, exiger de toute personne qui postule pour un emploi de subir une épreuve dans une langue particulière, si cette connaissance linguistique n'est pas nécessaire pour l'exécution de l'emploi vacant, est un cas de discrimination indirecte<sup>17</sup>.

**La loi européenne considère le harcèlement comme une forme de discrimination.**

---

toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle."

<sup>13</sup>

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=236982:cs&lang=fr&list=236972:cs,236982:cs.&pos=2&page=1&nbl=2&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte>

<sup>14</sup>

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=237068:cs&lang=fr&list=236999:cs,237068:cs,237069:cs.&pos=2&page=1&nbl=3&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte>

<sup>15</sup>

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?hwords=&pgs=10&list=413787:cs,392751:cs,392734:cs,392550:cs,392730:cs,413874:cs,392662:cs,392661:cs,393033:cs,392864:cs.&val=392730:cs&nbl=53&lang=fr&visu=&checktexte=checkbox&pos=5&page=2>

<sup>16</sup> On trouvera des précisions utiles sur le site de l'Union européenne [http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/legis/legln\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/legis/legln_fr.htm).

<sup>17</sup> Idem.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

Le harcèlement, conduite abusive se manifestant par des comportements, des paroles, des gestes, des écrits, pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne du fait de son origine raciale ou ethnique, de sa religion ou de ses convictions, de son handicap, de son âge ou de son orientation sexuelle, est une forme de discrimination et est illégal.

#### **La loi européenne proscrit la « rétorsion »**

La rétorsion, c'est à dire des mesures de représailles, voire de mauvais traitement à l'encontre d'une personne qui s'est plainte de discrimination ou d'une personne qui l'a soutenue, est illégale.

#### **La loi européenne reconnaît l'utilité de l'« action positive »**

Interdire la discrimination ne suffit pas à assurer une véritable égalité des chances pour tous: des mesures spécifiques sont parfois nécessaires pour compenser les désavantages provenant de la race ou de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe ou d'autres caractéristiques d'une personne.

Par conséquent, la loi européenne autorise toute action positive destinée à assurer une véritable égalité des chances pour tous, en ne considérant pas une telle action comme une infraction au principe de l'égalité de traitement.

#### **La loi européenne prévoit des sanctions**

Les États membres de l'Union européenne sont tenus de prévoir les sanctions applicables et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir l'application des mesures destinées à lutter contre la discrimination. Les directives précisent que ces sanctions, qui peuvent inclure le versement d'indemnités, doivent être effectives, proportionnées et dissuasives.

#### **L'Union européenne a également prévu la création d'organismes nationaux de lutte contre la discrimination.**

Ces organismes sont destinés à faire connaître à tous les citoyens européens la loi européenne et son importance dans la vie quotidienne de chacun<sup>18</sup>.

### **1.2.5. Non-discrimination et citoyenneté**

La citoyenneté européenne, fondée sur la reconnaissance de l'unité de l'Europe dans la diversité des Etats, des personnes et de leurs cultures, affirme la richesse de leurs différences et rejette, par nature, toute forme de discrimination.

### **1.3. L'action de l'Union européenne**

L'Union européenne a fait de 2007, l'"**Année européenne de l'égalité des chances pour tous, vers une société plus juste**".

#### **1.3.1. Une préoccupation ancienne**

Depuis les origines de la Communauté économique européenne (CEE), de nombreux textes s'attachent à définir et à dénoncer toutes les formes de discrimination<sup>19</sup> et la Cour de Justice

<sup>18</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/rights/neb\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/rights/neb_fr.htm).

<sup>19</sup> Citons en particulier:

- Règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil, du 15 octobre 1968, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=11907:cs&lang=fr&list=11570:cs,416630:cs,11569:cs,416629:cs,1133>)

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

des Communautés européenne a établi une jurisprudence<sup>20</sup> constante: elle condamne toute disposition législative ou règlementaire d'un Etat membre susceptible de conduire à une forme de discrimination.

Si l'Union européenne s'interdit toute harmonisation systématique des législations, qui serait une négation des cultures juridiques propres à chaque Etat membre et une atteinte au principe de subsidiarité, toutes les instances de l'Europe (Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne) affirment et rappellent chaque fois que nécessaire le principe d'égalité de tous les Européens et la nécessiter d'éradiquer toute forme de discrimination.

### 1.3.2. Une avancée concrète dans la promotion des Droits de l'Homme

Il est important de souligner l'importance du droit communautaire dans la lutte contre toute discrimination en Europe.

L'Union européenne rompt ainsi avec la longue histoire des peuples et des Etats d'Europe, hélas longtemps marquée par la résurgence périodique des pires formes de discrimination: la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Cette remarquable évolution s'appuie sur la reconnaissance à toutes les personnes des mêmes droits imprescriptibles et également sur la volonté de permettre à chacun de contribuer, avec ses moyens, son histoire et sa culture, à l'avenir de la société européenne.

**En conclusion, parler de la non-discrimination dans l'Union européenne permet de parler autrement de l'Europe. Cela permet de rappeler qu'avant d'être un grand marché, l'Union européenne est une espérance de justice et de paix, qui a besoin de tous les hommes et de toutes les femmes, sans aucune distinction, pour se construire et avancer.**

---

[7:cs,11467:cs,11909:cs,11568:cs,416628:cs,11907:cs.&pos=10&page=2&nbl=34&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte](http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=51759:cs&lang=fr&list=53359:cs,53358:cs,53357:cs,53153:cs,53173:cs,51759:cs,416423:cs,51377:cs,51916:cs,51915:cs.&pos=6&page=2&nbl=72&pgs=10&hwords=&hecktexte=checkbox&visu=#texte));

- Directive 76/207/CEE du Conseil, du 9 février 1976, relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail (<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=51759:cs&lang=fr&list=53359:cs,53358:cs,53357:cs,53153:cs,53173:cs,51759:cs,416423:cs,51377:cs,51916:cs,51915:cs.&pos=6&page=2&nbl=72&pgs=10&hwords=&hecktexte=checkbox&visu=#texte>).

Ces deux textes ont été les premiers à introduire la distinction entre discrimination directe et discrimination indirecte.

<sup>20</sup> La jurisprudence européenne est l'ensemble des décisions de justice rendues par les juridictions européennes: la Cour européenne des Droits de l'Homme, sise à Strasbourg, et la Cour de Justice des Communautés européennes, sise à Luxembourg.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

## 2. SUGGESTIONS D'ITINÉRAIRES PÉDAGOGIQUES: GÉNÉRALITÉS

Il est impossible de traiter dans le cadre d'un concours l'ensemble des questions que le bref rappel qui précède ne fait qu'effleurer.

Les itinéraires proposés ne sont donc que des exemples de démarches possibles. Quelle que soit l'approche privilégiée par l'enseignant ou l'animateur, celui-ci pourra néanmoins s'inspirer de ce qui suit.

### 2.1. Objectifs généraux communs

#### Identité et altérité

- Se nommer et se décrire.
- Nommer ses différentes appartenances.
- Nommer et décrire ses proches.

#### Distinguer et discriminer

- Identifier les liens qui unissent chacun à d'autres personnes.
- Analyser ces liens.
- Identifier les distinctions légitimes/illégitimes.
- Donner une définition de la discrimination.
- Comprendre ce qu'est une discrimination indirecte.

#### Droits de l'Homme

- Comprendre que tous les hommes sont égaux en droit et en dignité.
- Comprendre que les Droits de l'Homme sont des droits reconnus par les Etats et les institutions de l'Union européenne.
- Comprendre que le respect de ces droits est une exigence à la fois pour tous les Etats membres de l'Union européenne et pour tous les Européens.
- Comprendre que la législation européenne donne à chaque Européen la possibilité de faire respecter ses droits, y compris par la voie judiciaire.
- Comprendre que les Droits de l'Homme sont également les « Droits des Autres » et que c'est donc un devoir pour chacun de respecter les droits d'autrui.

#### Lutter contre les discriminations

- Comprendre que la diversité est une richesse.
- Comprendre que chacun d'entre nous peut être victime de discrimination.
- Comprendre que chacun d'entre nous peut être auteur de discrimination.
- Comprendre que toute discrimination, qu'elle soit le fait d'un Etat, d'un groupe ou d'un individu, est une atteinte grave au principe d'égalité de tous les Européens.
- Découvrir l'existence d'un Droit européen qui oriente les législations nationales.
- Comprendre l'importance de l'action d'impulsion de l'Union européenne en matière juridique.
- Comprendre la nécessité de la construction d'une citoyenneté active et responsable pour chaque jeune Européen.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

## 2.2. Démarches pédagogiques

- Compte tenu de la spécificité du sujet et des modalités du concours, l'organisation à privilégier en toutes circonstances, y compris dans le cadre scolaire, est le travail en petits groupes guidés par un adulte (professeur, responsable d'associations spécialisées, animateur, parent...), dont le rôle sera de stimuler la parole et la production.
- L'ouverture de l'activité à des personnes qualifiées, extérieures au système scolaire, est une ouverture sur la vie et le monde et doit être si possible recherchée.  
La participation active de citoyens et de militants à la réussite de ce concours contribue par ailleurs à faire connaître à l'ensemble de la population la législation européenne contre la discrimination et à interioriser une citoyenneté européenne active.
- Les expériences et les connaissances apportées par les médias (articles de presse, émissions spécialisées de radio ou de télévision, « dossiers multimédia » sur les sites web des organes de presse), la littérature, le cinéma, les fictions télévisées, sont des sources importantes qui contribuent à l'éducation informelle des jeunes.  
On utilisera largement ces sources d'information souvent privilégiées par les jeunes, afin de développer leurs capacités de recherche, d'analyse et de réflexion.  
On passera ainsi plus facilement du stade de la connaissance à celui de l'appropriation de valeurs et de comportements.
- La prise de parole<sup>21</sup> individuelle ou collective, les jeux de rôle, etc., seront également utilisés pour favoriser l'appropriation des notions présentées.
- Un large appel peut être fait aux sources documentaires des institutions européennes et particulièrement au site web de l'Union européenne dédié à la lutte contre la discrimination: <http://www.stop-discrimination.info/795.0.html> et à celui du Conseil de l'Europe consacré à la campagne « Tous différents, tous égaux »: <http://alldifferent-allequal.info/> déjà mentionné.

## 2.3. Suivi de l'action

- Il est important pour les enseignants/animateurs et tous les partenaires de l'équipe éducative, de considérer que ce concours n'est qu'une étape de sensibilisation au concept de la non-discrimination dans l'Union européenne.
- Nous espérons que les écoles et les classes participant à ce concours auront accumulé une expérience qui pourra se retrouver dans la préparation de projets européens tels que Comenius, Erasmus ou Leonardo da Vinci<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> **Mise en garde particulière.** Le traitement du thème de la discrimination peut amener certains jeunes à révéler des faits graves les touchant de près. En cas de révélation d'une discrimination avérée, le professeur/animateur devra prendre conseil auprès d'autres adultes, tels que des enseignants, des psychologues, des juristes, des responsables d'association, etc. et discuter avec eux de la marche à suivre et des solutions à apporter.

<sup>22</sup> On trouvera tous les renseignements sur ces programmes sur le site de l'Union européenne [http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes_fr.html).

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

### 3. COMMENT ABORDER LE THEME AVEC DES JEUNES DE 15 À 18 ANS<sup>23</sup>

#### 3.1. Orientations pédagogiques

Les trois orientations proposées pour les jeunes de 12 à 14 ans restent essentielles.

- La discrimination est une notion complexe et une réflexion sur les rapports entre identité et altérité est fondamentale.
- La lutte contre la discrimination est indissociable de l'Histoire de la construction européenne
- Lutter contre la discrimination, c'est l'affaire de tous les Européens car les Droits de l'Homme, ce sont d'abord les Droits des Autres et qu'**être citoyen européen, c'est considérer toutes les discriminations comme des absurdités.**

Avec les jeunes de 15 à 18 ans, on insistera sur l'existence d'un ordre juridique précis.

L'Europe s'attache à créer un espace juridique, commun à tous les Etats membres, qui condamne toute forme de discrimination pour promouvoir les Droits de l'Homme: la discrimination est un délit, qui peut devenir un crime et elle doit être sanctionnée par la loi.

On s'attardera donc davantage sur les outils dont s'est dotée l'Union européenne pour étudier et observer la lutte contre toutes les formes de discrimination. On soulignera le rôle déterminant des directives européennes dans l'élaboration de législations nationales efficaces.

On relèvera cependant que l'aspect indispensable de la législation doit s'accompagner d'une réelle évolution des esprits: croire que toute discrimination est une absurdité n'empêche pas de lutter avec détermination contre toutes les formes insidieuses et rampantes de discrimination.

De ce fait, on insistera sur l'importance du rôle de la société civile et de l'engagement personnel.

#### 3.2. Itinéraire pédagogique possible

##### Matériel

Du papier de brouillon.

Une rame de papier format A2.

Des couleurs (acrylique ou gouache, etc.).

Un grand tableau d'affichage.

##### Documentation

En autant d'exemplaire que de jeunes:

- le texte des articles 21, 22 et 23 de la « Charte des Droits fondamentaux » (disponible sur le site web du concours);
- le texte de l'article 13 du Traité d'Amsterdam<sup>24</sup>;
- le texte des deux directives de 2000 et de celle de 2004<sup>25</sup>;
- des articles de presse relatant de discriminations.

---

<sup>23</sup> Il est recommandé au professeur/animateur de lire aussi, pour information, le point 3 du Kit pédagogique pour les 12-14 ans.

<sup>24</sup> Cf. note 11.

<sup>25</sup> Cf. note 12, 13 et 14.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed



L'accès à Internet (si possible), afin de surfer sur les sites de l'Agence européenne des Droits fondamentaux<sup>26</sup>, sur les sites nationaux des associations de défense des Droits de l'Homme (en particulier Amnesty International)<sup>27</sup>, sur les sites nationaux des associations de lutte contre le racisme (en particulier ENAR – Réseau européen contre le racisme)<sup>28</sup> et sur les sites des Organismes nationaux pour l'égalité de traitement<sup>29</sup>.

### 3.2.1. PREMIÈRE SÉQUENCE

#### Objectifs visés

- Comprendre que les Droits de l'Homme sont des droits reconnus par les Etats et les institutions internationales.
- Comprendre que le respect des Droits de l'Homme est une exigence à la fois pour les Etats européens et pour chaque Européen.
- Découvrir la Charte des Droits fondamentaux et comprendre que tous les Européens sont égaux en Droit et en dignité.
- Identifier les distinctions légitimes/illégitimes.
- Donner une définition de la discrimination.
- Comprendre que toute personne peut être victime de discrimination.
- Comprendre que toute personne peut être auteur de discrimination.
- Comprendre que toute discrimination, qu'elle soit le fait d'un Etat, d'un groupe ou d'un individu, est une atteinte grave au principe d'égalité de tous les Européens.

#### Organisation du groupe ou de la classe

Disposer la salle de travail de manière à pouvoir travailler en groupes de quatre jeunes et dégager un espace pour un jeu de rôle visible par tous les participants.

#### Durée

2 heures.

#### Déroulement

##### Toute la classe/Tout le groupe

Bref rappel:

- tous les êtres humains ont des Droits qui leur ont été reconnus par différentes Déclarations et Conventions internationales;
- les résidents ou citoyens des 47 pays membres du Conseil de l'Europe peuvent introduire un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Présentation de la Charte des Droits fondamentaux: proclamée lors de la Conférence intergouvernementale de Nice en 2000 par le Parlement européen, le Conseil européen et la

<sup>26</sup> <http://fra.europa.eu/fra/index.php?lang=EN>.

<sup>27</sup> <http://web.amnesty.org/contacts/fraindex>.

<sup>28</sup> <http://www.enar-eu.org/fr/about/>.

<sup>29</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/fundamental\\_rights/rights/neb\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/rights/neb_fr.htm).

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

Commission européenne, elle est incluse dans le projet de nouveau traité sur l'Union européenne et elle deviendra contraignante lorsque ce traité aura été approuvé dans tous les Etats membres, probablement en 2009<sup>30</sup>.

Lecture des articles 20 à 23.

Faire identifier par l'ensemble des jeunes les motifs illégaux de discrimination.

Le professeur/animateur ou un jeune les inscrit au tableau.

Court débat explicatif sur les motifs illégaux: les jeunes sont invités à donner pour chaque motif un exemple concret.

Le professeur/animateur souligne le mot « notamment » et invite les jeunes à l'expliquer.

#### En groupes de travail de 4

Guidé par le professeur/animateur, chaque groupe recherche les différents domaines de la vie courante où une personne peut être victime de discrimination.

Des exemples concrets sont énumérés et classés.

Chaque groupe choisit un domaine et prépare la mise en scène d'une situation.

#### Toute la classe/Tout le groupe

Présentation par chaque groupe de la situation choisie.

Débat:

Quels motifs illégaux avez-vous choisi d'illustrer?

Pourquoi?

Certains motifs vous paraissent-ils plus importants que d'autres?

#### La classe/le groupe constitue des équipes de neuf personnes maximum

Proposition d'un jeu de rôles: « La montgolfière »<sup>31</sup>.

Phase 1: Rassembler les jeunes par groupes de 9 maximum.

Phase 2: Attribuer un rôle à chaque membre d'un groupe (une gitane, un savant, un handicapé, un bandit, un enfant malade, un clochard, un curé, un homosexuel, un banquier, etc.).

Phase 3: Lorsque chacun a un rôle, expliquer aux jeunes qu'ils font un grand voyage en montgolfière... Cependant, la nacelle est trop lourde, alors quelqu'un doit se sacrifier et sauter de la montgolfière afin d'éviter une collision dans les montagnes. Qui doit sauter et pourquoi?

---

<sup>30</sup> Cas spécifique du Royaume-Uni: la Charte n'y aura pas de valeur contraignante.

<sup>31</sup> Jeu proposé par Amnesty International, section belge:  
<http://www.amnestyinternational.be/doc/doc/article105.html>  
("La discrimination - Activité pédagogique").

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

### Toute la classe/Tout le groupe

Mise en commun des décisions des jeunes et débat: Comment justifiez-vous vos choix?

**Pour préparer la séquence suivante, le professeur/animateur demande aux jeunes de rechercher dans la presse ou sur Internet des cas concrets de discrimination, que ces cas se soient produits dans leur ville, dans leur pays où ailleurs dans l'Union européenne.**

### 3.2.2. DEUXIÈME SÉQUENCE

#### Objectifs visés

- Comprendre ce qu'est une discrimination indirecte.
- Comprendre que toute personne peut être victime de discrimination.
- Comprendre que toute personne peut être auteur de discrimination.
- Comprendre que toute discrimination, qu'elle soit le fait d'un Etat, d'un groupe ou d'un individu, est une atteinte grave au principe d'égalité de tous les Européens.
- Découvrir l'existence d'un Droit européen qui oriente les législations nationales et comprendre l'importance de l'action d'impulsion de l'Union européenne en matière juridique.

#### Organisation du groupe ou de la classe

Disposer la salle de travail de manière à pouvoir travailler en groupes de quatre jeunes et dégager un espace pour un jeu de rôle visible par tous les participants.

#### Durée

2 heures.

#### Déroulement

##### Toute la classe/Tout le groupe

Bref rappel:

- rapide description de la hiérarchie des normes juridiques européennes<sup>32</sup>. Lecture et commentaire de l'article 13 du traité d'Amsterdam;
- présentation générale des trois directives et indication des principales nouveautés de ces trois textes<sup>33</sup>.

##### En groupes de travail de 4

Recherche dans ces textes des articles concernant les **discriminations directes** et **indirectes**.

<sup>32</sup> [http://europa.eu/scadplus/glossary/community\\_legal\\_instruments\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/community_legal_instruments_fr.htm).

<sup>33</sup> Cf. « Situation du problème », § 1.2.3.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

Trouver des exemples concrets de situation où de telles formes de discrimination se sont manifestées.

Les noter et les classer par « motifs illégaux ».

Même exercice avec « le harcèlement », « la rétorsion ».

Débat au sein du groupe:

En quoi le concept de discrimination indirecte facilite-t-il la lutte contre la discrimination?

Donnez des exemples concrets.

#### Toute la classe/Tout le groupe

Mise en commun des résultats.

Quelques questions pour orienter la réflexion:

Pourquoi la mention du harcèlement et de la rétorsion est-elle importante?

Est-il facile d'éradiquer toute discrimination?

Oui? Non? Pourquoi?

#### En groupes de travail de 4

A partir des informations glanées depuis la précédente séquence, chaque groupe établit une liste de situations où une discrimination a été dénoncée.

Ces situations sont ensuite regroupées par motif de discrimination.

Avec l'aide du professeur/animateur, chaque groupe détermine quelles suites ont été données (ou auraient dû être données...) à la dénonciation de ces discriminations.

Chaque groupe choisit ensuite une situation parmi celles qu'il a relevées et prépare:

- un court texte de quelques lignes résumant succinctement la situation;
- une mise en scène pour la présenter à l'ensemble de la classe/du groupe.

#### Toute la classe/Tout le groupe

Chaque groupe lit son résumé et présente son jeu de rôle.

Débat:

Chaque groupe explique les raisons de son choix et répond aux questions des autres groupes;

Une synthèse collective est réalisée et inscrite par l'animateur sur le tableau.

#### En groupes de travail de 4

Rechercher dans les directives des paragraphes mentionnant des **sanctions**.

Rechercher sur Internet des informations sur la transposition dans le droit de son pays de la "Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique"<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:72000L0043:FR:NOT>.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

Répéter l'exercice pour d'autres pays.

Toute la classe/Tout le groupe

Quelques questions pour orienter la réflexion:

Quel a été dans notre pays le délai entre la directive et sa transposition?

Dans les autres pays pour lesquels vous avez fait la recherche?

Qu'en déduisez-vous sur la manière dont s'élabore aujourd'hui la législation dans les Etats membres de l'Union européenne?

[Réponse: environ 50 % des lois votées dans les Etats membres sont des transpositions de Directives européennes. Les autres 50 % ne sont pas issues de Directives, mais doivent de toute façon être en conformité avec les règles européennes].

Débat:

Comment définiriez-vous le rôle de l'Union européenne dans la défense des droits des citoyens européens? Positivement ou négativement?

**Pour préparer la séquence suivante, après avoir (ré)expliqué le sens de l'expression "action positive"<sup>35</sup>, le professeur/animateur demande aux jeunes de rechercher dans la presse ou sur Internet des exemples d'"action positive" dans l'Union européenne ou ailleurs.**

### 3.2.3. TROISIÈME SÉQUENCE

Objectifs visés

Comprendre ce que c'est que l' «action positive ».

Organisation du groupe ou de la classe

Disposer la salle de travail de manière à pouvoir travailler en groupes de quatre jeunes et dégager un espace pour un jeu de rôle visible par tous les participants.

Durée

2 heures.

Déroulement

En groupes de travail de 4

Faire l'inventaire des exemples trouvés.

Peut-on penser à d'autres exemples?

Une telle action est-elle conforme au principe d'égalité?

---

<sup>35</sup> On pourrait donner comme définition: "L'action positive est une politique qui consiste à accorder, dans un certain domaine, un avantage à une catégorie de personnes qui, sans cela, serait défavorisée dans ce domaine". On utilise aussi l'expression "discrimination positive", mais cette expression est peu appréciée par beaucoup, qui y voient un parfait oxymore.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed

Si vous deviez la justifier devant une assemblée, quelles seraient vos arguments?  
Si vous deviez vous y opposer devant une assemblée, quelles seraient vos arguments?

Ensuite, le professeur/animateur demande à la moitié des groupes de désigner un porte-parole qui va plaider pour ce type d'action et à l'autre moitié de désigner un porte-parole qui va plaider contre.

#### Toute la classe/Tout le groupe

Débat contradictoire dirigé par le professeur/animateur ou par un jeune modérateur: les porte-parole interviennent pour défendre leurs points de vue.

Le professeur/animateur conclut en soulignant le fait que l'Union européenne reconnaît la validité de l'action positive, car elle considère qu'interdire la discrimination ne suffit pas à assurer une véritable égalité des chances pour tous: des mesures spécifiques sont parfois nécessaires pour compenser les désavantages provenant de la race ou de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe ou d'autres caractéristiques d'une personne<sup>36</sup>.

Le professeur/animateur pose alors la question: Pourquoi l'Union européenne s'engage-t-elle tout particulièrement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination?

[Réponse: L'édification de l'Europe s'est toujours fondée sur une union des peuples dans le respect de leur diversité et dans l'acceptation de tous par chacun. On envisage même d'utiliser l'expression "Unis dans la diversité!" comme devise de l'Union européenne.]

Question suivante: Et vous, que voulez-vous dire aux autres jeunes Européens sur la discrimination? Et comment?

Une fois la réponse trouvée à cette question, les groupes sont mûrs pour passer à la création du poster...

---

<sup>36</sup> Cf. « Le droit européen aujourd'hui », § 1.2.4.

Formatted: Wrap Around

Field Code Changed